



Le Saint-Siège

PÈLERINAGE APOSTOLIQUE EN AFRIQUE

(2-12 MAI 1980)

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU CORPS DIPLOMATIQUE ACCRÉDITÉ À NAIROBI*

Mardi 6 mai 1980

Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. Votre visite ici ce soir me procure un grand plaisir, car il me donne l'occasion de rencontrer tant de membres éminents de la communauté diplomatique. Mon salut cordial et respectueux s'adresse aussi aux représentants des organisations régionales et internationales dont les activités enrichissent cette capitale. Je vous remercie tous de l'honneur que vous me faites par votre présence courtoise. Je suis par ailleurs reconnaissant au représentant du Saint-Siège d'avoir pris l'initiative de vous offrir l'hospitalité dans cette maison, qui est également ma demeure au cours de mon séjour à Nairobi. Je suis sûr que vous connaissez fort bien ce continent, en raison de vos fonctions et aussi des contacts quotidiens que vous avez avec les dirigeants et le peuple d'Afrique. Vous ne serez donc pas surpris si je fais d'abord porter mes remarques sur la situation africaine et sur certains des problèmes auxquels est confronté ce continent.

2. Ce soir je voudrais rappeler les paroles prophétiques que Paul VI a adressées au Parlement de l'Ouganda dans un discours où il évoquait l'Afrique libérée de son passé et mûre pour une ère nouvelle. Me trouvant ici au Kenya onze ans plus tard, j'oserais dire: cette ère nouvelle a commencé et l'Afrique se trouve prête à répondre au défi ! Au cours de ces années, tant de choses se sont produites, tant de changements ont eu lieu, un si grand progrès a été réalisé, et en même temps tant de nouveaux problèmes ont surgi. Et c'est pourquoi il semble que c'est aujourd'hui une occasion favorable pour que je parle de la réalité nouvelle de l'Afrique.

Un grand nombre de situations et de problèmes en Afrique qui réclament notre attention

aujourd'hui ne sont pas différents de ceux qui affectent d'autres nations et continents à travers le monde. D'autres situations et d'autres problèmes cependant sont typiquement africains au sens où les éléments du problème et les ressources disponibles pour leur solution – les ressources naturelles et tout particulièrement les ressources humaines – ne se trouvent que sur ce continent. De ce point de vue, il existe un facteur incomparable que nous ne devons pas oublier. C'est la véritable identité de l'Africain, de la personne africaine, de l'homme et de la femme d'Afrique.

3. La route que toute communauté humaine doit suivre dans sa recherche du sens profond de son existence, c'est la route de la vérité sur l'homme dans sa totalité si nous voulons comprendre l'Afrique, son passé et son avenir, il nous faut partir de la vérité de la personne africaine – la vérité de chaque Africain dans son cadre concret et historique. Si l'on ne saisit pas cette vérité, il ne peut exister non plus aucune compréhension entre les peuples africains eux-mêmes, pas plus qu'il ne peut y avoir de relation juste et fraternelle entre l'Afrique et le reste du monde, car la vérité sur l'homme est une exigence pour toute réalisation humaine.

La vérité sur l'individu africain doit être vue, avant tout, dans sa dignité en tant que personne humaine. Il existe dans la culture de ce continent de nombreux éléments qui permettent de comprendre cette vérité. N'est-il pas encourageant de savoir que l'Africain accepte, de tout son être, le fait qu'il y a une relation fondamentale entre Son être et Dieu créateur ? Et c'est la raison pour laquelle il tend à considérer la réalité de lui-même ou du monde matériel qui l'entoure dans le contexte de cette relation, exprimant ainsi une référence fondamentale à Dieu qui «créa l'homme à son image à l'image de Dieu il le créa; mâle et femelle, il les créa» (*Gn 1, 27*). La dignité unique et l'égalité fondamentale de toutes les personnes humaines doivent donc être acceptées comme le point de départ pour une véritable intelligence de l'identité des aspirations du peuple de ce continent.

De même, la société africaine dispose, inséré dans sa vie, d'un système de valeurs morales, et ces valeurs éclairent encore davantage la véritable identité de l'Africain. L'histoire témoigne à quel point le continent africain a toujours connu un vif sens de la communauté dans les différents groupes qui constituent sa structure sociale. Cela est vrai en particulier dans la famille où existent une forte cohérence et une étroite solidarité. Et quel meilleur moyen peut-on trouver pour répondre à la nécessité d'une solution pacifique des conflits et des difficultés – seule manière qui soit dans la dignité de l'homme – que cette tendance innée au dialogue, ce désir d'expliquer les conceptions divergentes dans la conversation, auxquels l'Africain recourt si facilement et qu'il accomplit avec une grâce si naturelle ? Le sens de la célébration qui s'exprime dans une joie spontanée, le respect de la vie et l'acceptation généreuse d'une nouvelle vie, voilà quelques autres des éléments qui font partie de l'héritage de l'Africain et qui contribuent à définir son identité.

4. C'est sur cet arrière-plan que l'Église catholique, à la lumière de ses propres convictions, tirées du message du Christ, regarde les réalités de l'Afrique d'aujourd'hui et proclame sa confiance en

ce continent. Il y a quelques jours, avant de partir pour cette visite pastorale j'ai exprimé ma joie de pouvoir visiter les peuples d'Afrique dans leurs propres pays, dans leurs propres États souverains, ou ils sont « les vrais patrons de leur propre terre et les timoniers de leur propre destin ». En Afrique, la plupart des nations ont connu dans le passé l'administration coloniale. Sans nier les diverses réalisations de cette administration, le monde se réjouit du fait que cette période arrive aujourd'hui à sa fin. Les peuples d'Afrique, à quelques douloureuses exceptions près, sont en train d'assumer une pleine responsabilité politique pour leur propre destin – et je salue ici particulièrement l'indépendance récente du Zimbabwe. Mais on ne saurait ignorer le fait que d'autres formes de dépendance continuent d'être une réalité ou du moins une menace.

L'indépendance politique et la souveraineté nationale exigent, comme corollaire nécessaire, qu'il y ait aussi une indépendance économique et une liberté par rapport à la domination idéologique. La situation de certains pays peut être profondément conditionnée par les décisions d'autres puissances, parmi lesquelles les grandes puissances mondiales. Il y a aussi la menace subtile d'ingérence d'une nature idéologique qui peut produire, sur le plan de la dignité humaine, des effets qui sont encore plus délétères que toute autre forme d'assujettissement. Il existe encore des situations et des systèmes au-dedans desquels certains pays, et dans les relations entre États qui sont « marqués par l'injustice et l'inégalité sociale » (*Discours aux Nations Unies, 2 octobre 1979*), et qui continuent à condamner de nombreux peuples à la faim, à la maladie, au chômage, au manque d'éducation et à la stagnation dans leur développement.

5. L'État, dont la justification est la souveraineté de la société et auquel est confiée la sauvegarde de l'indépendance, ne doit jamais perdre de vue son premier objectif qui est le bien commun de tous ses citoyens – tous ses citoyens sans distinction, et non pas uniquement le bien-être d'un groupe particulier ou d'une catégorie particulière. L'État doit rejeter tout ce qui est indigne de la liberté et des droits humains de sa population, bannissant ainsi tous les éléments tels que les abus d'autorité, la corruption, la domination des faibles, le refus d'accorder aux gens le droit de participer à la vie politique et aux décisions politiques, la tyrannie ou le recours à la violence et au terrorisme. Ici encore, je n'hésite pas à faire référence à la vérité sur l'homme. Sans l'acceptation de cette vérité sur l'homme, de sa dignité et de sa destinée éternelle, ne peut exister dans la nation cette confiance fondamentale qui est une composante de base de toutes les réalisations humaines. Sans cela le service public ne saurait être regardé comme ce qu'il est vraiment: un service des hommes, qui ne trouve sa justification que dans le souci du bien de tous.

6. Dans ce même contexte du respect de la dignité de ses citoyens par l'État, je désirerais attirer l'attention sur la question de la liberté religieuse. Parce qu'elle croit qu'aucune liberté ne peut exister, qu'aucun amour fraternel n'est possible sans référence à Dieu qui « créa l'homme à son image » (*Gn 1, 27*), l'Église catholique ne cessera jamais de défendre, comme un droit fondamental de chaque personne la liberté de religion et la liberté de conscience « La limitation de la liberté religieuse des personnes et des communautés n'est pas seulement une douloureuse expérience », je l'ai affirmé dans mon Encyclique, « mais elle atteint avant tout la dignité même de l'homme, indépendamment de la religion que ces personnes ou ces communautés professent ou

de la conception du monde qu'elles ont ». Et j'ai ajouté que « même le phénomène de l'incrédulité, de l'attitude areligieuse et de l'athéisme... ne se comprend qu'en relation avec le phénomène de la religion et de la foi », qu'il est par conséquent difficile d'accepter « une position selon laquelle seul l'athéisme a droit de cité dans la vie publique et sociale, tandis que les croyants, comme par principe, sont à peine tolérés, ou encore traités comme citoyens de « catégorie » inférieure et finalement – ce qui est déjà arrivé – totalement privés de leurs droits de citoyens » (*Redemptor hominis*, 17). Pour cette raison, l'Église croit – sans hésitation aucune – qu'une idéologie athée ne peut constituer la force motrice et orientatrice, qui permette de favoriser le bien-être des individus ou de promouvoir la justice sociale, quand elle prive l'homme de sa liberté donnée par Dieu, de son inspiration spirituelle et du pouvoir d'aimer adéquatement les hommes.

7. Un autre problème où la vérité sur l'homme, et sur l'Africain en particulier, me pousse à prendre la parole, est le problème persistant de la discrimination raciale. L'aspiration à une égale dignité de la part des individus et des peuples, de même que sa mise en œuvre concrète dans tous les aspects de la vie sociale, a toujours été vigoureusement soutenu et défendu par l'Église. Au cours de son voyage en Afrique, Paul VI a déclaré: « Nous déplorons le fait que, dans plusieurs parties du monde, persistent des situations sociales fondées sur la discrimination raciale, souvent voulues et soutenues par des systèmes idéologiques: ces situations constituent un affront manifeste et inadmissible aux droits fondamentaux de la personne humaine». Dans sa dernière allocution, il y a deux ans, au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, il mettait encore l'accent sur le fait que l'Église « est préoccupée aussi par l'aggravation des rivalités raciales et tribales qui fomentent divisions et rancœurs » et il dénonçait la « tentative de créer des assises juridiques et politiques en violation des principes du suffrage universel et de l'autodétermination des peuples».

La vérité sur l'homme en Afrique exige de moi aujourd'hui que je confirme ces déclarations. Et je le fais avec une profonde et ferme conviction. Un progrès a été accompli en ce qui concerne certaines situations et nous en sommes reconnaissants à Dieu. Mais il reste encore trop d'exemples de discrimination institutionnalisés sur la base des différences raciales, et je ne peux manquer de les exposer à l'opinion mondiale. A ce sujet, n'oublions pas de combattre les réactions racistes qui peuvent apparaître en relation avec la migration des gens de la campagne vers les centres urbains, ou d'un pays à un autre. La discrimination est un mal, quelle que soit la manière dont elle est pratiquée, quel que soit celui qui la pratique, ou quelles que soient ses raisons.

8. Toujours dans le contexte de l'ensemble du continent africain, je voudrais attirer l'attention sur un problème si urgent qu'il doit sans aucun doute mobiliser la nécessaire solidarité et le souci de lui trouver une solution: je veux parler de la question des réfugiés dans de nombreuses régions d'Afrique. Pour de multiples raisons, de larges secteurs de la population ont été contraints de quitter le pays qu'elle aime et le lieu où elle a ses racines. Parfois il s'agit de raisons politiques, parfois il s'agit d'échapper à la violence ou à la guerre, parfois encore c'est à la suite de désastres naturels ou en raison d'un climat hostile. La communauté africaine et la communauté mondiale ne

doivent pas cesser de s'inquiéter de la condition des réfugiés et des souffrances terribles auxquelles sont soumis beaucoup d'entre eux pour très longtemps. Assurément ces réfugiés ont le droit à une liberté et à une vie digne de leur dignité humaine. Ils ne doivent pas être privés de la jouissance de leurs droits, et sûrement pas lorsque des facteurs sur lesquels ils n'ont pas de prise les ont forcés à devenir des étrangers sans patrie.

C'est pourquoi je tance un appel aux autorités pour que, dans leur propre nation, une juste liberté soit toujours offerte à tous les citoyens, de manière que personne ne soit obligé d'aller la chercher ailleurs. Je lance un appel aux autorités des pays dont les réfugiés sont obligés de franchir les frontières, pour qu'ils les reçoivent dans une cordiale hospitalité. Je lance un appel à la communauté internationale pour que le fardeau ne repose pas seulement sur les pays où les réfugiés s'installent temporairement, mais pour que soit mise à la disposition des gouvernements concernés et des institutions internationales appropriées l'aide nécessaire.

9. La présence dans cette ville de Nairobi d'organisations comme «The United Nations Environment Programme» (le Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et « The United Nations Center for Human Settlements or Habitat » (le Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains ou Habitat), attire notre attention sur un autre type de problème, celui de l'environnement humain total. L'homme, dans son aspiration à satisfaire ses besoins et à trouver de meilleures conditions de vie, a créé de nombreux problèmes d'environnement qui vont croissant. L'expansion urbaine et industrielle aggrave ces problèmes, en particulier lorsque ses victimes sont les plus faibles qui vivent souvent dans les « zones de pauvreté » dénuées des services élémentaires et des chances normales d'amélioration de leur situation. J'encourage les efforts de tous ceux qui s'efforcent de faire prendre conscience du fait qu'une planification rationnelle et honnête est nécessaire pour éviter de telles situations ou pour y remédier.

10. Le Saint-Siège salue avec une grande satisfaction tous les efforts qui sont réalisés pour une meilleure collaboration entre les pays africains, dans le but de favoriser leur développement, de promouvoir leur dignité et une plus pleine indépendance et de leur assurer une juste part dans la direction du monde, tout en renforçant leur engagement à porter leur part de responsabilité collective en faveur des pauvres et des laissés pour compte de la planète. L'Organisation de l'Unité Africaine, ainsi que toutes celles qui visent à une plus grande collaboration entre les pays d'Afrique, méritent tous les encouragements. Le Saint-Siège est heureux d'avoir été invité par la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique à établir des relations plus étroites, par le moyen de la participation d'observateurs, aux rencontres de la Commission et des organismes qui en dépendent. Il reste toujours prêt à étendre à d'autres organisations africaines une semblable collaboration, dans la ligne de sa propre nature et de sa mission universelle, collaboration uniquement motivée par les exigences de son message évangélique de paix, de justice et de service pour toute l'humanité et pour tout être humain.

11. Mon fervent espoir est que les nations libres et indépendantes d'Afrique assumeront toujours

la place qui leur revient dans la famille des nations. Dans cette recherche de la paix, de la justice et de l'unité internationales, l'Afrique a un rôle important à jouer. L'Afrique constitue un véritable trésor de tant de valeurs humaines authentiques. Elle est appelée à partager ces valeurs avec d'autres peuples et d'autres nations et à enrichir ainsi la famille humaine tout entière et toutes les autres cultures. Mais pour qu'elle puisse le faire, l'Afrique doit rester profondément fidèle à elle-même; jour après jour elle doit rester toujours plus fidèle à son propre héritage, non pas en raison d'une opposition ou d'un antagonisme quelconque à l'égard des autres, mais parce qu'elle croit en la vérité sur elle-même. Cette même vérité sur l'Afrique doit éclairer la communauté internationale tout entière, de telle manière que chaque nation et chaque gouvernement voient plus clairement les droits et les besoins de ce continent et assument une volonté politique plus déterminée de manière à permettre aux nations africaines, non seulement de satisfaire aux besoins de base de leurs populations, mais aussi de les faire accéder effectivement à une pleine participation du bien-être humain, sans avoir besoin d'accepter de nouvelles formes de dépendance liées à l'aide qu'elles reçoivent.

12. Ce sera la gloire de ce continent et de cette nation de créer une forme de progrès pour tous ses habitants qui soit pleinement en harmonie avec l'être humain total. Le vrai modèle du progrès n'est pas celui qui glorifie les valeurs matérielles, mais celui qui reconnaît la priorité du spirituel. De grands et rapides changements se produisent aujourd'hui dans le tissu social de nombreuses nations qui œuvrent pour un avenir meilleur en faveur de leurs concitoyens. Mais aucun changement social ne contribue à un enrichissement vrai et durable s'il sacrifie ou perd les valeurs suprêmes de l'esprit. Le développement sera unilatéral et sera dépourvu d'humanité si le matérialisme, la recherche du profit ou la poursuite égoïste de la richesse ou du pouvoir prennent la place des valeurs qui sont si hautement pratiquées dans la société africaine – valeurs telles que le souci mutuel, la solidarité et la reconnaissance de la présence de Dieu dans toute la vie. Un sens croissant de fraternité, d'amour social de justice, la suppression de toute forme de discrimination et d'oppression, l'encouragement à la responsabilité individuelle et collective, le respect de la sainteté de la vie humaine à partir de sa conception même, la préservation d'un vigoureux esprit familial – telles sont les caractéristiques du développement harmonieux, telle sera la force des peuples à mesure qu'ils avancent vers le troisième millénaire.

13. Mesdames et Messieurs, dans la recherche du bien-être des peuples et des nations, des choix doivent être faits constamment. Il y a des choix à faire sur la base des principes politiques et des priorités politiques, sur la base des lois économiques ou à la lumière des nécessités pratiques. Mais il est un choix qui doit toujours être fait, quel que soit le contexte ou le domaine: c'est un choix fondamental – le choix pour ou contre l'humanité. Quelle que soit sa responsabilité ou son autorité, aucun homme n'échappe à ce choix: travaillerons-nous pour le bien de l'homme ou contre lui ? Le bien total de la personne humaine sera-t-il le critère ultime de nos actions et de nos programmes ? L'Africain, dans sa dignité humaine, sera-t-il la route qui mène vers un avenir juste et paisible pour ce continent ?

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 21 p.5.*

La Documentation Catholique n.1787 pp. 526-529.

© Copyright 1980 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana